

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-deux octobre à 09 h 00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. / DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, MM. P. DUPOUY, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. BOUE, M. F. DUPOUEY et Mme P. ESPERON.

Ont donné procuration : Mme C. BOUE à M. B. GENDRE, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES et Mme P. ESPERON à M. M. GABAS

### Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET** : Modification du tableau des emplois.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
  - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
  - VU l'avis des commissions organiques compétentes ;
  - VU les crédits inscrits au chapitre 12, articles 64111 et 64131 du budget départemental ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### Le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le tableau des emplois nécessaire au fonctionnement des services comme suit :

➤ Mise en œuvre du projet du Centre Départemental de Santé nécessitant la création :

- d'un poste de directeur, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet.

Le poste de chef de projet Centre de Santé, crée en contrat de projet auprès du cabinet, sera supprimé lors d'une prochaine séance et après avis en comité technique.

- d'un poste de responsable financier, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet,
- d'un poste de responsable de coordination territoriale, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet,
- de dix postes de médecins, généralistes ou spécialistes, sur le cadre d'emploi des médecins territoriaux, à temps complet,
- d'un poste de gestionnaire administratif, sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet,
- d'un poste d'agent d'accueil téléphonique, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet,
- de trois postes de secrétaires médicales, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet,
- de trois postes d'assistants médicaux sur le cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux, à temps complet.

- d'approuver l'ouverture des postes du cadre d'emploi des attachés et des médecins territoriaux à la possibilité de recruter des agents contractuels dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions.

➤ Mise en place d'une équipe spécialisée dans l'évaluation des informations préoccupantes, nécessitant la création :

- de cinq postes d'évaluateurs informations préoccupantes, sur le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, des infirmiers territoriaux ou des puéricultrices territoriales, à temps complet,
- d'un poste d'évaluateur informations préoccupantes, sur le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, des infirmiers territoriaux ou des puéricultrices territoriales, à temps non complet 17 h 30.

➤ Direction Collèges, Restauration et Enseignement (DCRE) :

- d'approuver, à l'occasion d'une mobilité interne, la redéfinition des missions d'accompagnement des équipes cuisine à la DCRE, nécessitant la création :

- d'un poste d'animateur technique cuisine, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

La suppression d'un poste du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux sera proposé lors d'une prochaine séance et après avis du comité technique.

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les contrats correspondant à cette délibération.

Le Président,

**Philippe MARTIN.**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le

- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Octobre 2021.